

**Ministère de l'emploi,  
de la cohésion sociale et du logement**

**Ministère des affaires étrangères**



*Liberté • Égalité • Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

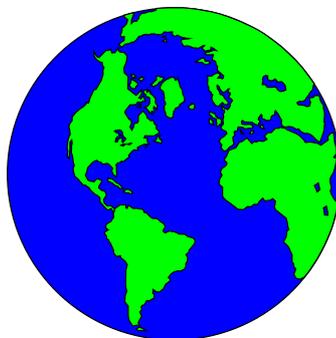
**40ème session  
de la**

**Commission de la population  
et du développement de l'ONU**

**New York**

9 au 13 avril 2007

**Les changements  
de la structure par âge de la population  
et leurs conséquences sur le développement**



**Contribution de la France**



## Avant-propos

Organe subsidiaire du Conseil économique et social (Ecosoc) de l'ONU, la Commission de la population et du développement (CPD) a pour mandat de faire réaliser des études et de formuler des recommandations à l'Ecosoc sur les questions démographiques, l'intégration des stratégies démographiques dans les politiques de développement, ainsi que sur l'évaluation de l'application du programme de la Conférence du Caire (1994) sur la population et le développement. La Commission rassemble les représentants de 47 pays membres élus par l'Ecosoc sur la base d'une répartition géographique pour 4 ans.

La Commission se réunit chaque année au printemps au siège de l'ONU à New York. Elle consacre habituellement l'essentiel de ses travaux à l'examen d'un thème précis, le genre en 2000, l'environnement en 2001, la santé et les droits de la reproduction en 2002, l'éducation en 2003, les différents points du programme d'action adopté au Caire en 2004, le sida et la pauvreté en 2005, les migrations internationales en 2006, en lien avec les questions de population et de développement. En 2007, le thème de la session est le changement de la structure par âge de la population et ses conséquences sur le développement. Pour la France, la direction de la population et des migrations du ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement est chargée chaque année de coordonner, en liaison avec le ministère des affaires étrangères, l'élaboration de la contribution française à cet événement.

Le présent document a été rédigé par Jacques Véron, chercheur à l'Institut national d'études démographiques (Ined). Il sera possible de se procurer le texte d'ici quelques semaines en s'adressant par mail à : Pierre-Alain Audirac : [pierre-alain.audirac@sante.gouv.fr](mailto:pierre-alain.audirac@sante.gouv.fr) ;



# Changements de la structure par âge en France : enjeux économiques et sociaux

Jacques Véron<sup>1</sup>

## Allongement de la vie et contrecoup du baby-boom : les deux facteurs du vieillissement

Comme les autres pays développés, la France va connaître dans les décennies à venir un vieillissement très important de sa population – un phénomène d’autant plus marqué en France qu’il fait suite à une forte dépression de la natalité dans l’entre-deux-guerres. Les perspectives démographiques les plus récentes établies par l’Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) à l’horizon de 2050 montrent une profonde transformation de la structure par âge de la population française dans les prochaines décennies : en moins de 50 années, la proportion de personnes âgées de plus de 60 ans progressera, selon le scénario central, de plus de dix points, d’un peu plus de 20 % à 32 % de la population totale. Non seulement le poids démographique des personnes âgées de plus de soixante ans va fortement s’accroître, mais leur nombre lui-même va connaître une très forte progression : la France comptera, en 2050, 10 millions de personnes d’au moins 60 ans de plus qu’aujourd’hui. Par contre, le nombre des jeunes –définis comme les moins de 20 ans- ne devrait pas varier, tandis que celui des adultes devrait diminuer légèrement.

Le vieillissement tient très largement à l’ampleur du baby-boom des années 1946-1974, les générations nombreuses de ces années-là commençant à entrer dans le groupe d’âge des « 60 ans ou plus ». Le vieillissement démographique tient aussi à l’augmentation continue de l’espérance de vie, l’allongement du calendrier résultant aujourd’hui essentiellement d’années de vie gagnées aux âges élevés. L’allongement de la vie amplifie l’arrivée progressive des classes d’âges nombreuses aux âges d’inactivité. En revanche, le vieillissement « par le bas », lié à une fécondité inférieure au seuil de remplacement, n’a qu’un impact limité dans le cas de la France.

Les conséquences économiques et sociales des transformations à venir de la structure par âge de la population française sont diverses sans être pour autant strictement déterminées. Les effets réels dépendront de la capacité de la société française à relever les défis du vieillissement de sa population, en particulier en faisant profondément évoluer les relations tant économiques que sociales entre les différents groupes d’âges. La question de l’activité des « adultes âgés » devient centrale, qu’il s’agisse de l’âge de la retraite ou de l’emploi effectif des personnes actives âgées de 55 à 65 ans. L’équilibre financier du système des retraites nécessite de profondes adaptations mais les marges de manœuvre restent faibles, sachant que ces adaptations ne doivent en aucun cas se faire au prix d’une iniquité croissante entre les générations. De manière générale, on peut s’interroger sur l’évolution future du système des âges de même que sur la dynamique des générations lorsque la structure par âge de la population est appelée à se modifier aussi profondément. Comment, en particulier, les relations entre les différentes générations évolueront-elles, tant à une échelle microscopique que macroscopique ? Et comment la société française pourra-t-elle maintenir de fortes relations de solidarité et d’échange entre actifs et inactifs alors que le contexte économique peut, en particulier, ne pas être favorable ?

---

<sup>1</sup> Institut national d’études démographiques (Ined)

## **I. Les tendances démographiques récentes**

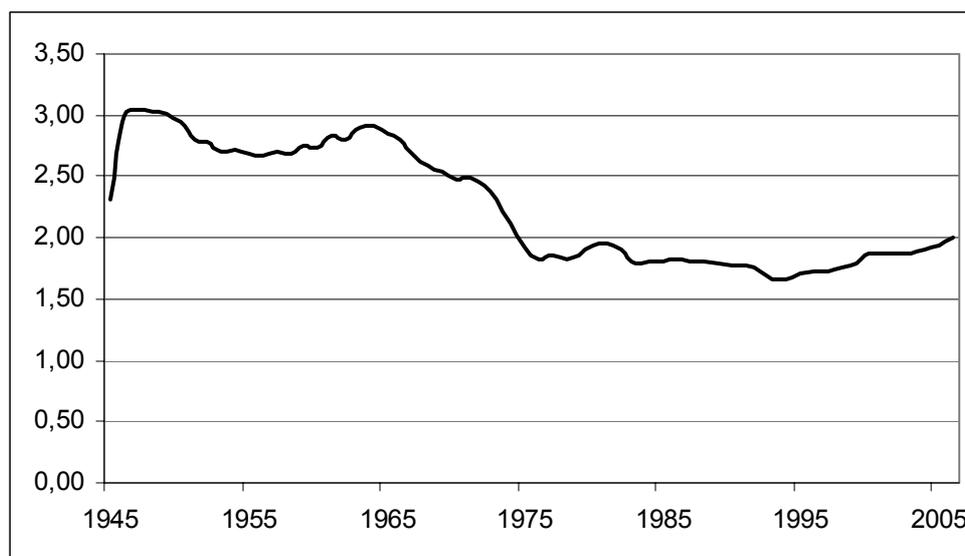
Les évolutions démographiques sont, en France, très largement comparables à celles des autres pays développés. La France se distingue toutefois de certains autres pays européens par le niveau relativement élevé de sa fécondité. Elle se caractérise aussi par une espérance de vie des femmes élevée et une différence de vie moyenne entre hommes et femmes relativement importante. Les flux migratoires varient sensiblement d'une année à l'autre, au-dessus de 200 000 entrées.

### **Une fécondité de 2 enfants par femme en 2006**

L'évolution passée de la fécondité mérite d'être rappelée, compte tenu de son importance dans l'explication du vieillissement démographique à venir. La France a connu une forte fécondité au lendemain de la seconde guerre mondiale, avec un baby-boom amorcé dès 1946. Celui-ci s'est terminé en 1964, si l'on retient comme date celle à partir de laquelle la fécondité commence à diminuer d'année en année (figure 1). En 1975, la fécondité devient inférieure au niveau de remplacement des générations<sup>2</sup> et elle poursuit une tendance à la baisse, mais à un rythme beaucoup plus faible, jusqu'en 1993 et 1994 : l'indice synthétique de fécondité passe alors par un minimum de 1,66 enfant par femme. La fécondité amorce ensuite une remontée lente mais régulière pour atteindre 1,95 en 2005 et 2 enfants par femme en 2006 (Richet-Mastain, 2007). L'immigration n'explique qu'une faible part de ce niveau de fécondité : 0,1 enfant (Héran et Pison, 2007).

L'évolution de la courbe des naissances est très comparable à celle de la fécondité mais, pour des raisons de structure par âge de la population, la baisse de la natalité est décalée d'une dizaine d'années par rapport à celle de la fécondité. Apprécié en termes de natalité et non plus de fécondité, le baby-boom dure jusqu'en 1974 si l'on retient comme critère un effectif des naissances supérieur à 800 000. L'arrivée des générations nombreuses du baby-boom des années 1946-1974 est largement responsable du vieillissement à venir de la population française.

Figure 1. France 1945-2006 : évolution de l'indicateur conjoncturel de fécondité depuis 1946 (métropole et Outre-mer)



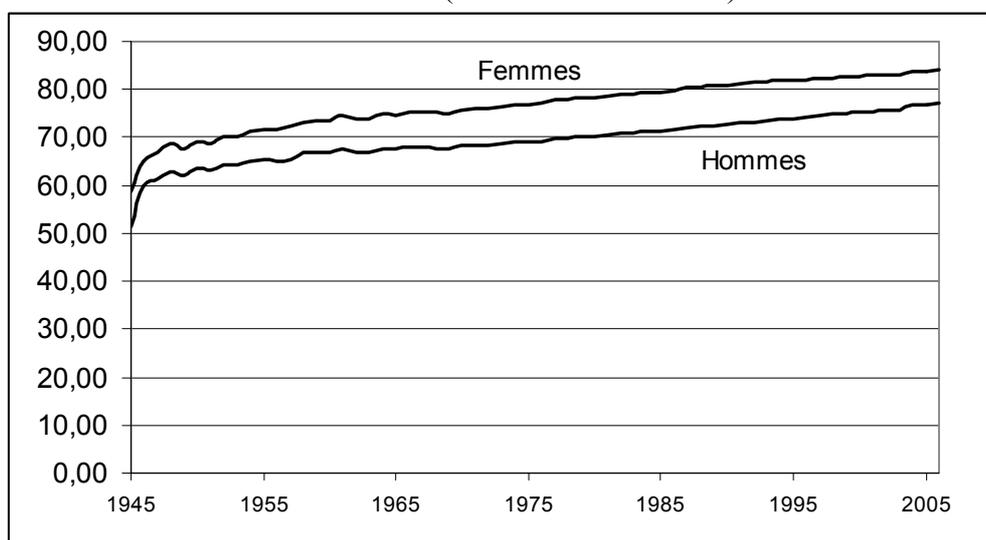
<sup>2</sup> Le nombre d'enfants par femme diminue de 2,11 enfants par femme en 1974 au niveau de 1,93 en 1975.

## Une espérance de vie en croissance continue

Comme dans les autres pays développés, l'espérance de vie à la naissance progresse chaque année de quelques mois. L'espérance de vie à la naissance, pour les deux sexes, a franchi en 2005 le seuil de 80 ans. En 2006, l'espérance de vie des hommes atteint 77 ans et celle des femmes 84 ans. Cette différence de durée de vie entre hommes et femmes de 7 années reste importante même si, pour chaque sexe, la vie ne cesse de s'allonger (figure 2).

L'évolution de l'espérance de vie à 60 ans peut être un facteur important de vieillissement démographique puisque, à effectif constant des générations, une augmentation de la durée de vie au-delà de cet âge fait vieillir mécaniquement la population. En France, au cours des quinze dernières années, l'espérance de vie à l'âge de 60 ans a augmenté de 2,7 ans pour les hommes et de 2,4 ans pour les femmes. En 2006, ces dernières ont en moyenne encore 26,6 années à vivre lorsqu'elles atteignent l'âge de 60 ans contre 21,7 pour les hommes.

Figure 2. Évolution de l'espérance de vie à la naissance des femmes et des hommes de 1945 à 2006 (source : Ined et Insee)



Une autre façon de mesurer l'ampleur des changements de la mortalité consiste à suivre l'évolution des probabilités de survie par génération. Des données sélectionnées pour quatre générations féminines montrent la très forte progression de la survie : les chances pour une femme d'atteindre l'âge de 60 ans sont pour la génération 1906 supérieures de 28 points à celles de la génération 1806 (tableau 1). Selon les estimations disponibles, 90 % des femmes de la génération 1956 atteindraient l'âge de 60 ans. La probabilité d'atteindre un « grand âge » (80 ans) progresse quant à elle de 10 % pour la génération 1806 à 40 % pour la génération 1906 et elle dépasserait 80 % pour la génération 1956.

Tableau 1. Évolution de la probabilité d'atteindre différents âges pour une sélection de générations féminines, en France

Génération (année de naissance)	Probabilités, à la naissance, d'atteindre différents âges (en %)			
	20 ans	40 ans	60 ans	80 ans
1806	61	50	36	10
1856	65	55	43	14
1906	78	71	64	40
1956	96	95	91*	81*

\* Estimations.  
Source : Jacques Vallin et France Meslé, *Tables de mortalité par générations 1701-1993, sexe féminin*, Paris, Ined, 2001.

### Une immigration concernant tous les groupes d'âges

Globalement, l'immigration régulière de long terme a progressé dans les dix dernières années : d'un peu moins de 120 000 en 1994, elle s'est élevée à un peu plus de 210 000 entrées en 2004, si l'on inclut les 60 000 entrées d'étudiants titulaires d'un titre de séjour d'au moins un an. Elle est cependant moindre cette année-là qu'en 2003 (un peu plus de 215 000 entrées enregistrées). L'immigration en provenance de l'Europe<sup>3</sup> des 15 représente 19 % des flux de l'année 2004, celle d'Afrique 48 % et celle d'Asie 14 %.

L'immigration familiale constitue une part importante de l'immigration, qu'il s'agisse de familles d'étranger ou de familles de Français (38 % des flux migratoires). Viennent ensuite par ordre d'importance, les migrations d'étudiants (21 % du total) et de travailleurs (un peu plus de 10 %). Les autres « flux permanents » concernent principalement et à égalité les mineurs et les étrangers résidant en France et titulaires d'une carte « Vie privée vie familiale » et des étrangers malades.

Tous les groupes d'âges sont concernés par l'immigration : en 2004, sur 100 personnes entrant en France, 13 % ont un âge compris entre 0 et 20 ans, 40 % entre 20 et 30 ans, 26 % entre 30 et 40 ans, 11 % entre 40 et 50 ans, 5 % entre 50 et 60 ans et 5 % plus de 60 ans.

Les données qui précèdent sont tirées du fichier des premiers titres de séjour d'au moins un an. L'Insee, pour sa part, utilise une méthode démographique et détermine le solde migratoire par différence.

<sup>3</sup> L'immigration en provenance de l'Europe des 15, des nouveaux États membres (Chypre, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, Slovaquie, Slovénie, République tchèque) et des autres pays européens (y compris la Turquie) représente un peu plus de 30 % des flux d'immigration de l'année 2004.

## II. L'avenir démographique de la France à l'horizon 2050

### Une pyramide des âges qui vieillit par le haut

Les perspectives démographiques élaborées en 2006 par l'Insee à l'horizon 2050 permettent d'appréhender l'ampleur du phénomène de vieillissement à cet horizon (Robert-Bobée, 2006). Dans le scénario central, l'hypothèse de fécondité est celle d'un maintien sur toute la période à une valeur de 1,9 enfant par femme ; l'espérance de vie des hommes et des femmes est supposée continuer sa progression, mais la différence de durée de vie se réduirait de près de deux années (du fait d'un ralentissement de la progression du côté des femmes, en raison d'un mode de vie plus proche de celui des hommes) tandis que le solde migratoire, faute de prévisions possibles, est supposé ne pas varier avec 100 000 entrées nettes chaque année (tableau 2).

Tableau 2. Hypothèses du scénario « central » ou « tendanciel » des perspectives démographiques de l'Insee publiées en 2006

Fécondité	. Maintien de la descendance finale et de l'indice conjoncturel de fécondité au niveau de 1,9 enfant par femme
Mortalité	. Espérance de vie des femmes atteignant 89 ans en 2050 . Différence entre espérance de vie des femmes et des hommes se réduisant de 7,1 années en 2005 à 5,2 années en 2050.
Migrations	. Constance d'un solde migratoire de 100 000 entrées nettes par an.

### *Le nombre des 60 ans et plus devrait doubler en 50 ans*

Les hypothèses du scénario central conduisent à une remarquable stabilité du nombre des moins de 20 ans, de 15,1 millions en 2005 à 15,3 millions en 2050. Le nombre des 20-59 ans diminuerait légèrement de 33,1 millions en 2005 à 32,3 millions en 2050. Le changement le plus marquant est la très forte augmentation attendue du nombre des personnes âgées de 60 ans ou plus : en moins de cinquante ans, la France compterait quasiment 10 millions de personnes de plus dans ce groupe d'âge. Le nombre de personnes âgées de 60 ans ou plus passerait, selon ce scénario central, de 12,6 millions en 2005 à 22,3 millions en 2050. L'arrivée aux âges élevés des générations nombreuses du baby-boom explique très largement la très forte progression du poids démographique de ce groupe d'âge : en 2050, les *baby-boomers* les plus jeunes auront certes plus de 75 ans mais un nombre important d'entre eux seront encore en vie. L'augmentation de l'espérance de vie à 60 ans conjugue ses effets à celui de l'arrivée aux âges élevés des générations nombreuses du baby-boom et l'amplifie en termes numériques puisque, en moyenne, chaque personne restera plus longtemps dans ce groupe d'âge.

Le vieillissement de la population française s'accompagnera d'un « vieillissement du vieillissement » puisque le poids des personnes âgées d'au moins 75 ans fera plus que doubler d'ici 2050 pour représenter cette année-là plus de 15 % de la population totale (figure 4) et

que la part, dans le groupe d'âge des 60 ans ou plus, de ces personnes de plus de 75 ans, progressera de 35 % en 2000 à 49 % en 2050.

### *Un vieillissement démographique inéluctable*

Le vieillissement de la population française est inéluctable : d'autres hypothèses de fécondité, de mortalité et de migrations, même nettement différenciées, ne modifient pas substantiellement l'ampleur du vieillissement à venir (tableau 3). Quelle que soit l'hypothèse retenue, les plus de 60 ans représenteront au minimum 30 % de la population totale à l'horizon 2050, cette valeur correspondant au cas où la fécondité serait « haute », c'est-à-dire de 2,1 enfants par femme. La proportion de plus de 60 ans la plus élevée (34 %) serait atteinte si les hypothèses du scénario central étaient conservées à l'exception de la fécondité, qui serait de 1,7 enfant par femme contre 1,9 dans le scénario central. L'effet, par rapport à ce même scénario, d'une différenciation du solde migratoire, 50 000 entrées nettes dans un cas, 150 000 dans l'autre, fait très peu varier la proportion de plus de 60 ans (respectivement 31,1 et 32,7 contre 31,9 % pour le scénario central). La proportion de plus de 60 ans varie de 3 points selon l'hypothèse de mortalité retenue : elle est de 30,4 % dans le cas d'une espérance de vie « basse » (86,5 ans pour les femmes et 81,3 pour les hommes) et de 33,4 % dans le cas d'une espérance de vie « haute » (91,5 ans pour les femmes et 86,5 ans pour les hommes).

Figure 3. Pyramide des âges de la France en 2005 et en 2050, dans le cas du scénario central de l'Insee (source : Toulemon et Robert-Bobée, 2006).

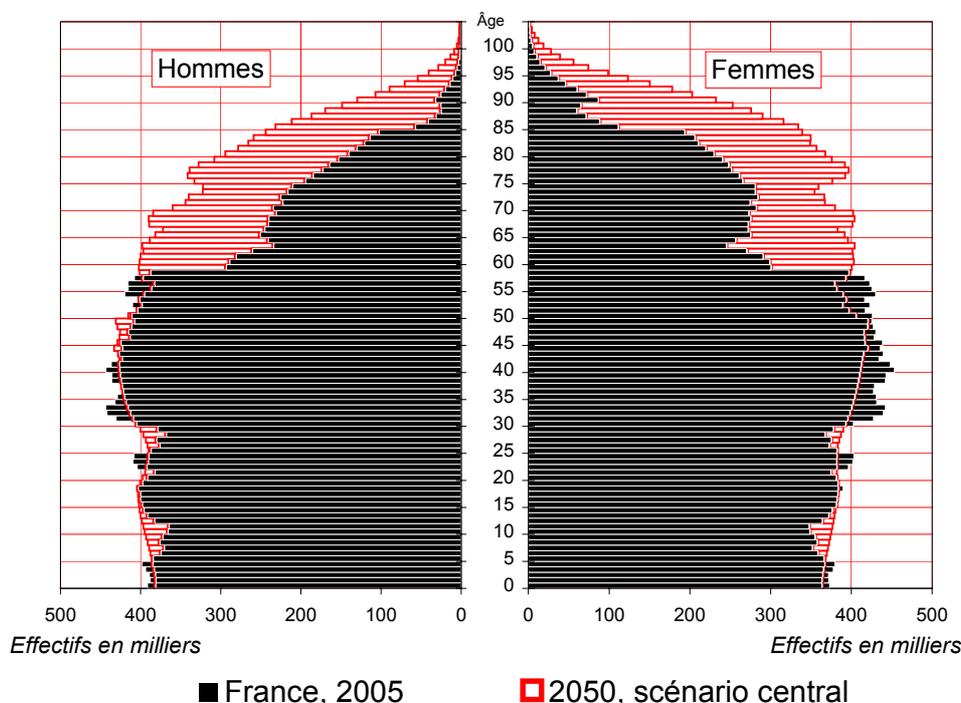
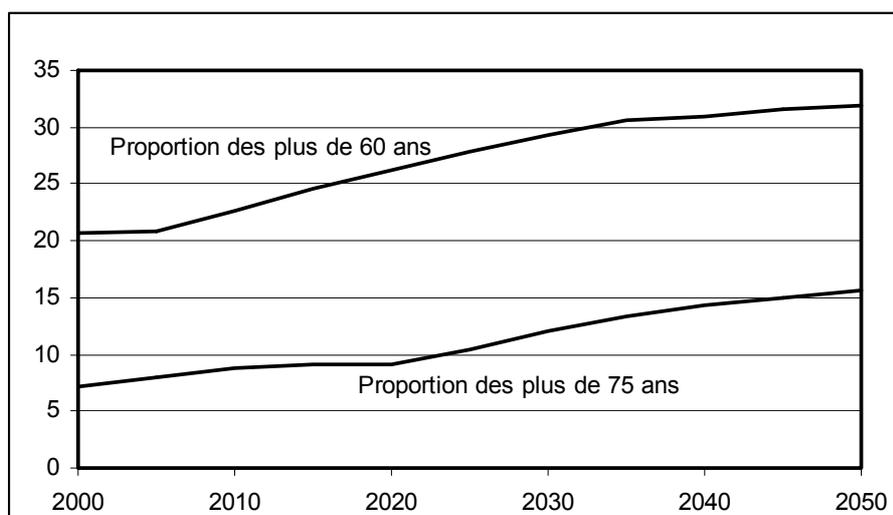


Figure 4. Évolution de la proportion des plus de 60 ans et des plus de 75 ans dans la population totale, de 2000 à 2050 (Source : Insee)



### La population active restera stable et devra soutenir de plus en plus d'inactifs

Les projections de population active également réalisées par l'Insee conduisent à une stabilité de la population active, celle-ci comptant en 2050 un effectif de 28,5 millions de personnes contre 27,6 millions en 2005 (Coudin, 2006). L'augmentation du nombre des actifs serait donc inférieure à 1 million au cours des 45 prochaines années. Les 900 000 actifs supplémentaires seraient âgés d'au moins 55 ans, le nombre absolu d'actifs parmi les 15-24 ans et les 25-54 ans restant inchangé. La population active devrait donc connaître un vieillissement modéré (11,3 % d'actifs de plus de 55 ans en 2005 contre 14,8 % en 2050).

Cette quasi-stabilité de la population active signifie évidemment que, à taux d'activité par âge inchangés, la charge que les inactifs âgés feront peser sur les actifs va croître très fortement. En supposant que tous les plus de 60 ans sont inactifs, le rapport de dépendance de la population âgée augmenterait de 45 % en 2005 à 78 % en 2050, c'est-à-dire que l'on compterait pour un actif près de 0,8 inactif âgé.

La composition par sexe de la population active ne devrait quant à elle pas varier, les femmes continuant de représenter 46 % de la population active totale en 2050.

Tableau 3. Évolution de la structure par âge, à l'horizon 2050, selon les différentes hypothèses de fécondité, de mortalité et de migrations (Source : Insee, 2006).

Année	Proportion dans la population totale (en %)			
	0-19 ans	20-59 ans	60-64 ans	65 ans et plus
2005	24,9	54,3	4,4	16,4
2050				
Scénario central ISF = 1,9 enfant par femme e0,f = 89 ans et e0,m = 83,8 ans 100 000 entrées nettes annuelles	21,9	46,2	5,7	26,2
Variantes de fécondité				
« Fécondité basse » (ISF=1,7 enfant par femme)	19,7	46,4	6,1	27,8
« Fécondité haute » (ISF=2,1 enfants par femme)	24,1	45,9	5,3	24,7
Variantes de mortalité				
« Espérance de vie basse » e0,f = 86,5 ans et e0,m = 81,3 ans	22,4	47,1	5,8	24,6
« Espérance de vie haute » e0,f = 91,5 ans et e0,m = 86,5 ans	21,4	45,2	5,7	27,7
Variantes de migrations				
« Solde migratoire bas » 50 000 entrées nettes annuelles	21,6	45,7	5,7	27,0
« Solde migratoire haut » 150 000 entrées nettes annuelles	22,2	46,7	5,6	25,5
Note : Les hypothèses du scénario central sont conservées à l'exception de celle précisée pour chaque variante.				

### **III. Dimensions économiques et sociales des transformations de la structure par âge**

#### **L'équilibre du système des retraites : des réformes inévitables**

Le vieillissement démographique étant inéluctable, du fait de l'allongement de la vie et de l'arrivée des baby-boomers aux âges élevés, il n'y a pas à attendre d'une remontée de la fécondité une solution au problème des retraites. On ne peut pas attendre non plus une solution simple des progrès de la productivité du travail, puisqu'il ne s'agit pas seulement d'assurer aux retraités des prochaines décennies le même niveau de vie absolu qu'à ceux d'aujourd'hui, mais bien d'assurer un maintien de la valeur de la retraite moyenne par rapport au revenu moyen des actifs (Blanchet 2002). A cette seule condition le système des retraites peut être jugé efficace. Et si le système est efficace, les progrès de productivité sont neutres, c'est-à-dire qu'ils ne contribuent pas à la réduction du déséquilibre. Au cours des quatre prochaines décennies, l'effet prévisible des changements démographiques sur le système des retraites sera tel qu'il s'inscrira entre ces deux situations extrêmes : une division par deux du niveau de vie relatif des retraités, une hausse d'environ les deux tiers du taux de cotisation retraite des actifs si le niveau de vie relatif est strictement maintenu.

La croissance économique, si elle s'accompagne d'un plein emploi et d'une remontée de l'activité, faciliterait certes le maintien d'un système des retraites en équilibre, mais il faudrait que le taux de croissance soit bien supérieur à ceux récemment observés. Dès lors, les réformes passées ou en cours conduisent à un décrochement progressif des retraites par rapport au revenu moyen des actifs. La réforme de 1993 a introduit une modification des règles de calcul des retraites et une indexation des retraites, non plus sur les salaires ou sur la productivité moyenne, mais sur les prix. Cette réforme pouvait conduire à une baisse de l'ordre de 20 % du niveau de vie relatif des retraites sur une quinzaine d'années et laissait un besoin de financement important. Le système des retraites a fait l'objet d'une nouvelle réforme en 2003.

Pour faire face à l'arrivée progressive des générations nombreuses du baby-boom à l'âge de la retraite, le gouvernement a créé en 1999 un « Fonds de réserve pour les retraites » (FRR), dont la raison d'être est d'alimenter à partir de 2020 les différents régimes de retraite en déficit par des sommes mises en réserve depuis sa création. Il s'agit de réduire les efforts financiers nécessaires pour équilibrer les régimes de retraites entre 2020 et 2040.

La question des retraites étant à la fois un sujet technique et politique, fut créé en 2000 un « Conseil d'orientation des retraites » (Cor), dont la vocation était de « décrire la situation financière actuelle et les perspectives des différents régimes de retraite, compte tenu des évolutions économiques, sociales et démographiques ». Le décret de constitution précisait qu'une des missions était de « veiller à la cohésion du système de retraite par répartition, en assurant la solidarité entre les régimes et le respect de l'équité, tant entre les retraités qu'entre les différentes générations ». La loi de 2003 sur les retraites et un décret de 2004 ont précisé et élargi la responsabilité du Conseil d'orientation des retraites, lieu permanent d'études et de concertation entre les principaux acteurs du champ des retraites, qui doit non seulement suivre l'évolution des régimes mais faire des propositions pour assurer leur solidité financière et leur fonctionnement solidaire. Cette mission est notamment remplie à travers la publication d'un rapport annuel (<http://www.cor-retraites.fr/IMG/pdf/doc-723.pdf>).

La réforme des retraites de 2003 a prévu un nouveau durcissement de la condition de durée de cotisation -de 40 ans en 2008 à 41 en 2012 et plus encore en 2020 en fonction de l'espérance de vie- tout en encourageant à une épargne retraite. Elle a également prévu que le régime des retraites du secteur public soit aligné sur le régime général à partir de l'année 2008.

La constitution d'une épargne de retraite et la prolongation de l'activité professionnelle ne peuvent suffire au maintien de l'équilibre des systèmes de retraites. Accroître le niveau d'épargne est particulièrement difficile pour les salariés détenant les plus bas revenus. Quant à l'élévation de l'âge de la retraite, elle devrait atteindre environ 9 ans d'ici quarante ou cinquante ans si elle était l'unique levier utilisé pour maintenir le niveau relatif des retraites au niveau actuel. La prolongation de l'activité professionnelle ne concerne pas seulement l'âge de la retraite mais aussi l'activité des personnes de 55-65 ans, dont une partie importante ont déjà cessé leur activité.

### **Activité et emploi des 55-64 ans : viser les objectifs de Lisbonne**

Au cours des décennies passées, l'activité professionnelle s'est concentrée dans les âges intermédiaires (figure 5). En 2005, moins de la moitié des hommes d'un âge compris entre 55 et 65 ans sont actifs (47,1 %), le taux d'activité des femmes de ce même groupe d'âge étant lui de 40,1 %.

Le taux d'emploi des 55-64 ans, de l'ordre de 37 % en 2005, reste très inférieur à l'objectif de 50 % que le Sommet européen de Lisbonne s'est fixé à l'horizon 2010. L'évolution sur les trente dernières années du taux d'emploi des hommes âgés de 55 à 59 ans est, en France, comparable à l'évolution de la moyenne européenne, mais le taux d'emploi est aujourd'hui sensiblement inférieur à celui observé aux États-Unis pour ce groupe d'âge et nettement inférieur à celui observé au Japon. Les disparités sont beaucoup plus marquées dans le groupe d'âge 60-64 ans : le taux d'emploi est en France, avec une valeur de moins de 20 %, inférieur de 10 points à la moyenne européenne (Europe des quinze), de plus de 30 points à la valeur observée aux États-Unis et de plus de 40 points à celle observée au Japon.

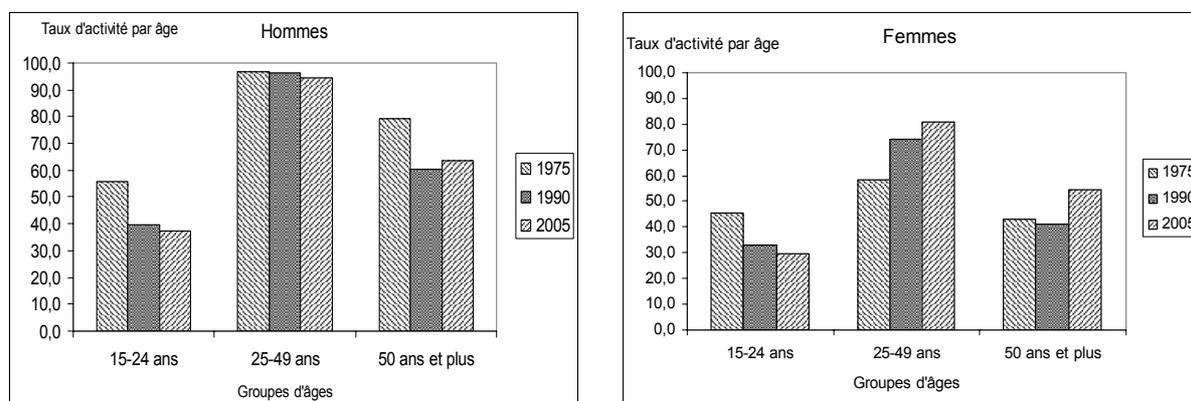
Les données par région pour l'année 2005 montrent que le taux d'emploi du groupe d'âge 55-64 ans n'atteint nulle part 50 %, la valeur la plus élevée étant celle de l'Ile-de-France. Dans deux régions, Nord-Pas-de-Calais et Languedoc-Roussillon, le taux d'emploi est à peine supérieur à 30 % (carte 1).

L'enjeu d'un maintien en activité des 55-64 ans prend une importance croissante au fur et à mesure que la population vieillit. Cette question de l'emploi des « seniors » est devenue une préoccupation politique : à l'issue de négociations entre partenaires sociaux et représentants de l'État, un plan national d'action a été mis en place en 2006 pour faire croître le taux d'emploi des seniors et les rendre plus facilement « employables ». Pour atteindre l'objectif d'une moitié des 55-64 ans toujours en situation d'emploi en 2010, ce plan définit quatre axes d'intervention : le maintien dans l'emploi, la réinsertion sur le marché du travail, l'aménagement des « fins de carrière » et la lutte contre les préjugés. « L'aménagement du temps de travail en fin de carrière et le maintien en activité au-delà de 60 ans doivent être des choix ouverts aux salariés afin de rompre avec la logique d'une rupture brutale d'activité » (Conférence nationale pour l'emploi des seniors, 2006). Une amélioration du régime de cumul emploi-retraite pour les bas salaires compte parmi les moyens présentés pour aménager les fins de carrière. Pour accroître l'emploi des seniors, il importe aussi de lutter contre les

préjugés selon lesquels les actifs âgés seraient moins productifs. Une campagne d'information a été lancée en 2006 pour sensibiliser un large public aux « atouts » et à l'expérience des seniors.

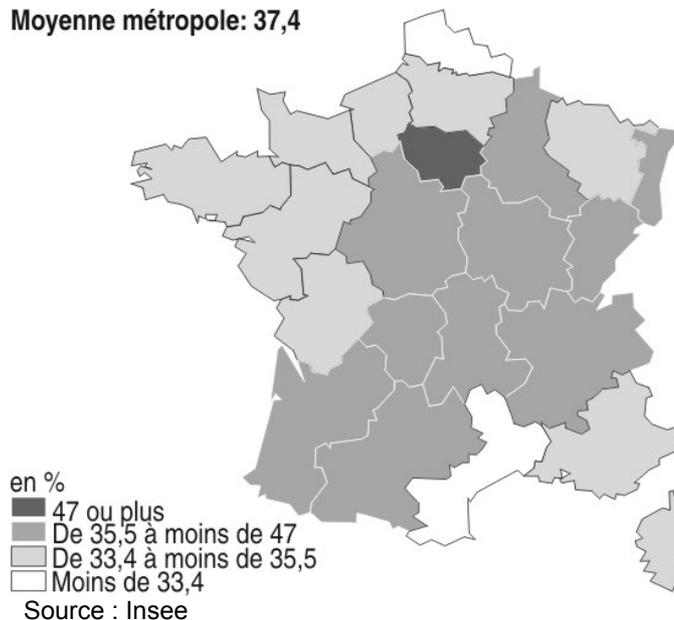
Il est trop tôt pour établir un bilan des résultats de ce plan, mais cette question de l'emploi des seniors doit être envisagée tant en termes d'offre que de demande de travail (Blanchet, 2002). Côté offre de travail, les actifs pourraient être incités à prolonger leur vie active en raison d'une dégradation des droits à la retraite à un âge donné. Côté demande, cela suppose un profond changement des pratiques actuelles et un recours effectif des entreprises à des travailleurs âgés pour faire face à des pénuries de main-d'œuvre. Dans le cas des métiers pénibles, des aménagements sont évidemment nécessaires.

Figure 5. Évolution des taux d'activité par grands groupes d'âges entre 1975 et 2005.



Carte 1. Taux d'emploi des personnes de 55-64 ans en France, en 2005

Moyenne métropole: 37,4



## **Risques de solitude et de dépendance**

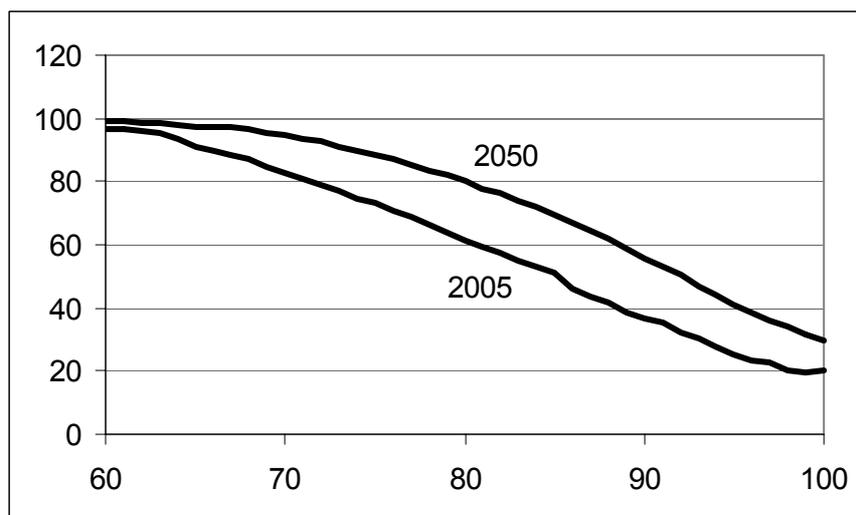
Un autre enjeu de la modification de la structure par âge de la population concerne la solitude et le risque de dépendance.

L'effet de l'allongement de la vie sur la proportion de personnes âgées vivant seules est complexe. Les femmes sont plus souvent veuves que les hommes : les proportions étaient, en 2000, dans le groupe d'âge des 60 ans et plus, de 41 % de veuves contre 10 % de veufs et dans le groupe d'âge des 80 ans et plus de 74 % contre 29 % (Delbès et Gaymu, 2003). L'augmentation de l'espérance de vie a eu pour conséquence un allongement de la vie en couple aux âges élevés mais, les femmes vivant plus longtemps que les hommes, elles restent néanmoins plus souvent sans conjoint. La perte d'un conjoint ne conduit pas dans tous les cas à une situation de solitude, puisqu'on peut vivre avec un proche, mais à la fin des années quatre-vingt-dix plus de la moitié des femmes âgées de 80 à 89 ans vivaient seules. La solitude, qui peut résulter d'un choix d'autonomie résidentielle, ne signifie pas pour autant isolement puisqu'un ou plusieurs enfants peuvent vivre à proximité.

L'évolution dans l'avenir de la fréquence des situations de solitude aux âges élevés est difficile à imaginer car l'évolution de la mortalité interfère alors avec la fréquence du divorce et de la formation de nouvelles unions, les hommes et les femmes étant en situation inégale à cet égard. Si comme le prévoit le scénario central de l'Insee, l'écart de durée de vie entre hommes et femmes se réduit au cours des prochaines décennies, le déséquilibre des sexes aux âges élevés sera moindre qu'actuellement (figure 6).

Un autre risque auquel une société vieillissante doit pouvoir faire face est celui de la dépendance. Selon toute vraisemblance, un nombre croissant de personnes vivront dans l'avenir en situation de très forte dépendance et le temps passé dans ces situations risque de s'accroître. Des actions de prévention peuvent éviter ou retarder certaines situations de dépendance, mais le problème de la prise en charge des personnes dépendantes continuera dans tous les cas de se poser. Les institutions d'accueil des personnes dépendantes sont actuellement trop peu nombreuses et la possibilité d'un maintien à domicile doit être largement offerte. Cela suppose que des services soient disponibles mais également que les personnes dépendantes soient suffisamment solvables pour pouvoir avoir recours à ces services. Depuis 2002, l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA) est accessible aux personnes de plus de 60 ans en situation de dépendance, mais de nombreuses personnes dépendantes doivent leur possibilité de maintien à domicile au rôle joué par l'entourage proche. La situation des personnes âgées qui ont perdu toute autonomie dépendra largement de l'évolution future des solidarités familiales. L'allongement de la vie et le risque de situations prolongées de très grande dépendance aux âges élevés font par ailleurs de la fin de la vie une nouvelle question de société.

Figure 6. Nombre d'hommes pour 100 femmes selon l'âge en 2005 et en 2050



### Offre et demande de logement

Le vieillissement démographique modifiera l'offre comme la demande de logement, mais les effets peuvent être multiples et ils sont complexes.

Les effets du vieillissement de la population sur l'offre et sur la demande de logement sont à considérer tant à une échelle micro-économique que macroéconomique (Bonvalet et al., 2007). Le nombre de ménages devrait croître de près du quart d'ici 2030 et leur taille se réduire. La proportion de ménages ayant à leur tête une personne de 60 ans ou plus devrait passer d'un peu plus de 30 % à la fin des années quatre-vingt-dix à environ 45 % en 2030.

Comme les personnes âgées sont détentrices d'un patrimoine immobilier important (résidences principales et secondaires ou logements de rapport), elles sont des acteurs importants sur le marché du logement : la question se pose donc de savoir comment évolueront leurs comportements en termes de désépargne et de transmission à leurs enfants, en particulier si les revenus de retraite diminuent au cours des prochaines décennies. A une échelle micro-économique, il apparaît que les comportements peuvent fortement différer les uns des autres, en raison de la dispersion des revenus, du patrimoine immobilier ou financier, du capital culturel, des modes de vie, de la situation familiale, de l'état de santé, etc.

Selon l'enquête Logement de l'Insee de 2002, plus de 70 % des ménages retraités sont propriétaires de leur résidence principale et plus de 75% propriétaires d'au moins un logement. Le patrimoine logement constitue une épargne de précaution face à divers risques : baisse des revenus, veuvage, maladie, perte d'autonomie ou longue vie. Des enquêtes font apparaître une désaccumulation du patrimoine en fin de cycle de vie, en raison de besoins de liquidité et du désir de transmettre à ses héritiers ; cela ne prouve pas pour autant que les comportements futurs soient nécessairement du même type, la séparation entre effets d'âge, de période et de génération étant difficile.

Les premières générations du baby-boom ont bénéficié de politiques favorables à l'accession à la propriété et suivi des trajectoires résidentielles dites ascendantes, identiques à celles des

générations qui les ont précédées. Ce n'est pas le cas des générations nées après 1954, même pour les catégories sociales les plus élevées, mais toutes seront plus souvent héritières que les générations aînées. Nées de parents jeunes, elles hériteront tardivement ; appartenant à des fratries nombreuses, elles hériteront de petites successions.

Les générations du baby-boom sont sensibles, à travers l'expérience de leur parents, aux problèmes, en particulier d'autonomie, qui peuvent se poser en fin de vie. Face à l'allongement de la vie et aux incertitudes liées aux systèmes de retraites, quelles stratégies ces générations vont-elles déployer en termes de logement ? Dans quelle mesure leur désir d'autonomie et l'envie de rester chez soi jusqu'à un âge très avancé pourront-ils être satisfaits par une plus large disponibilité de services facilitant un maintien à domicile ?

### **Modification des âges et réorganisation des temps sociaux**

Les changements de la structure par âge de la population ont aussi pour effet de modifier la place accordée à l'âge dans la société.

Les modifications attendues de la structure par âge de la population auront pour conséquence une transformation du système des âges, c'est à dire de l'ensemble des relations entre groupes d'âges, ainsi que de la signification psychologique et sociale de l'âge (Véron, 2005). Le cycle de vie ne se réduisant plus à « trois âges » bien différenciés -l'enfance, l'âge adulte et la vieillesse- des temps intermédiaires sont apparus, rendant de moins en moins pertinente la division en catégories d'âges strictement définies, en termes d'activité et d'autonomie par exemple : ainsi un jeune peut être sorti de l'adolescence sans être pour autant actif ; il peut vivre en couple sans avoir d'autonomie financière. Avec l'allongement de la vie, les frontières définies en termes d'âge évoluent et deviennent dans une certaine mesure plus floues. L'espérance de vie augmentant, l'âge auquel on devient vieux recule. Mais jusqu'à quel point ? Quel critère utiliser pour mesurer ce recul de la vieillesse ?

L'intensité du vieillissement démographique est appréciée classiquement à travers l'évolution de la proportion, dans la population totale, de celle âgée de plus de 60 ans ou de plus de 65 ans. Mais en raison de l'accroissement continu de l'espérance de vie aux âges élevés, cette catégorie d'âge tend à devenir de plus en plus hétérogène. Les âges de 60 ans ou de 65 ans peuvent conserver une signification économique importante parce que ce sont les âges auxquels la plupart des actifs quittent le marché du travail. Mais gardent-ils la même signification sociale sur la longue période ? Et au sein du groupe d'âge des plus de 60 ans (ou des plus de 65 ans), quels âges peuvent être considérés comme charnières, en particulier en termes de santé ou d'autonomie ? 75 ans ? 80 ans ? 85 ans ?

Avec l'allongement continu de la vie et le nombre croissant d'années potentiellement vécues à la retraite - à âge à la retraite inchangé-, une véritable réorganisation des temps sociaux s'impose (Perret, 2004). Il apparaît en particulier souhaitable que la transition activité-retraite puisse s'effectuer selon des schémas plus diversifiés, combinant en différentes proportions des revenus d'activité et des revenus de transfert.

N'étant plus réduite à un risque portant sur une courte période de la vie, la retraite s'est profondément transformée au point que « toute modification des règles d'attribution [des] pensions implique de nouveaux arbitrages entre revenu et temps libre, entre temps de travail et temps hors travail, ainsi qu'entre les divers temps sociaux (familial, professionnel, de

formation...) sur l'ensemble de l'existence » (Gaullier, 2003). Chaque personne sera de plus en plus conduite à gérer des temps d'activité et d'inactivité au cours de sa vie, en fonction des évolutions futures de la situation du marché du travail mais aussi d'aspirations changeantes comme celle du temps choisi.

### **Équité intra- et intergénérationnelle**

Un des défis majeurs du vieillissement démographique porte sur le maintien d'une équité entre les générations, alors que la proportion d'inactifs âgés ne cesse d'augmenter. Les générations ont certes des histoires différentes, mais il importe que ces différences ne deviennent pas des inégalités structurelles, ce qui se passerait si un effort contributif toujours plus grand était demandé aux actifs actuels et futurs, sans que puissent leur être garantis des revenus de retraite satisfaisants. Des générations auraient alors le sentiment d'être sacrifiées au bien-être des générations qui les ont précédées.

La question de l'avenir du travail doit être au centre de toute réflexion sur l'équité intergénérationnelle : la société française, comme d'autres, est confrontée tout à la fois à une rareté des actifs et à une rareté des emplois (Véron et al., 2004). La difficulté des jeunes générations à obtenir des emplois stables –un mouvement de protestation contre le maintien prolongé de jeunes actifs en situation de « stagiaires » s'est baptisé « Générations précaires » - doit rendre attentif aux limites des raisonnements fondés exclusivement sur l'évolution future du nombre d'actifs : il importe de confronter évolutions de l'offre et de la demande de travail.

La volonté de maintenir une équité intergénérationnelle ne doit pas conduire, d'autre part, à occulter les inégalités existant au sein de chaque génération. Celles-ci deviennent plus « visibles » à l'âge de la retraite, les catégories sociales supérieures cumulant alors une espérance de vie plus longue et un revenu de remplacement plus élevé. Les inégalités peuvent s'observer à d'autres âges –en termes de santé par exemple- et elles se reproduisent d'une génération à l'autre. Les transmissions intergénérationnelles (donations, prêts, etc.) contribuent à accroître les inégalités entre « héritiers » et « non-héritiers » (Bonvalet et al., 2007).

Il existe aussi des inégalités de genre. Les inégalités aujourd'hui observées, en particulier au moment de la retraite –les femmes bénéficiaient en 2001 d'une pension mensuelle moyenne de moins de la moitié de celle des hommes- sont liées à l'histoire professionnelle passée, avec, pour les femmes, de fréquentes interruptions de carrière et de moindres rémunérations dans la période d'activité (Bonnet et alii, 2004). Ces inégalités de pension sont en réalité le reflet des inégalités sur le marché du travail. Si les carrières professionnelles des femmes sont, dans l'avenir, plus semblables à celles des hommes –ce qui suppose une moindre fréquence du temps partiel chez les femmes-, cette inégalité de genre devrait se réduire. Sensible à la question de l'égalité entre hommes et femmes, le Conseil d'orientation des retraites lui consacra un rapport spécifique en 2007 (Cor, 2007).

## **Quel avenir pour les relations entre générations ?**

Un des défis majeurs des changements de la structure par âge de la population française porte sur l'avenir des relations entre générations aux échelles micro et macroscopique. La société française doit se transformer pour réduire les risques de conflit entre générations.

Pour que les actifs puissent faire face, sans réduction de leur niveau de vie, à la progression attendue de la proportion d'inactifs âgés, il faudra non seulement une croissance économique forte mais aussi une amélioration de la situation de l'emploi, en particulier pour les jeunes entrant sur le marché du travail et pour les actifs de plus de 55 ans.

Les relations intergénérationnelles sont en partie, mais pas exclusivement, des relations de nature familiale. Si la famille est une unité intergénérationnelle par nature, ses transformations peuvent avoir un effet sur les relations effectives entre les générations. Une enquête récente a montré que lorsque les parents sont séparés, les enfants voient plus souvent leur mère que leur père (Régnier-Loilier, 2006). Malgré le développement du téléphone et du courrier électronique, la distance géographique reste une variable fondamentale des relations entre générations au sein des familles : plus on vit proche de ses parents, plus on les voit souvent. Mais la proximité géographique entre parents et enfants peut également être la conséquence de liens familiaux forts. Les relations intergénérationnelles ne se réduisent pas aux seules relations familiales, elles sont aussi des relations de voisinage ou même des relations professionnelles. Il apparaît aujourd'hui de plus en plus nécessaire qu'existent des lieux et des temps pour ces échanges entre générations (Véron, 2005).

L'aspiration au maintien à domicile est aujourd'hui très forte chez les personnes âgées et reste un objectif constant des politiques publiques. Il y a peu de doute sur le fait que cette revendication à l'autonomie résidentielle ne cesse de se renforcer dans l'avenir, d'autant plus que les générations du baby-boom disposent de revenus et de capitaux permettant d'espérer la satisfaire. Les membres de ces générations qui vivront les plus vieux ou seront confrontés au problème de la dépendance seront contraints d'arbitrer entre le maintien du niveau de vie ou la prise en charge de la dépendance et la transmission de leur patrimoine à leurs enfants. Le désir d'autonomie résidentielle risque toutefois de se payer par l'isolement et la solitude, en particulier après la perte d'un conjoint.

Les changements de la structure par âge à venir font que les sociétés devront relever d'importants défis, pour maintenir le contrat social liant les générations. Les changements démographiques conditionneront les transformations économiques et sociales, sans pour autant les déterminer à eux seuls. Il appartiendra à la société française de se reconfigurer, en tenant compte au mieux de cette nouvelle réalité démographique, qui est un vieillissement accéléré de sa population.

## Références

- Blanchet Didier (2002), « Évolution démographique et retraites : quinze ans de débats », *Population & Sociétés*, numéro 383.  
[http://www.ined.fr/fichier/t\\_publication/478/publi\\_pdf1\\_pop\\_et\\_soc\\_francais\\_383.pdf](http://www.ined.fr/fichier/t_publication/478/publi_pdf1_pop_et_soc_francais_383.pdf)  
[http://www.ined.fr/fichier/t\\_publication/478/publi\\_pdf2\\_pop\\_and\\_soc\\_english\\_383.pdf](http://www.ined.fr/fichier/t_publication/478/publi_pdf2_pop_and_soc_english_383.pdf)
- Bonnet Carole, Buffeteau Sophie et Godefroy Pascal (2004) « Retraite : vers moins d'inégalités entre hommes et femmes ? », *Population & Sociétés*, n° 401.  
[http://www.ined.fr/fichier/t\\_publication/156/publi\\_pdf1\\_pop\\_et\\_soc\\_francais\\_401.pdf](http://www.ined.fr/fichier/t_publication/156/publi_pdf1_pop_et_soc_francais_401.pdf)  
[http://www.ined.fr/fichier/t\\_publication/156/publi\\_pdf2\\_pop\\_et\\_soc\\_english\\_401.pdf](http://www.ined.fr/fichier/t_publication/156/publi_pdf2_pop_et_soc_english_401.pdf)
- Bonvalet Catherine, Drosso Ferial, Benguifui Francien, Phuong Mai Huynh, *Vieillesse de la population et logement : les stratégies résidentielles et patrimoniales*, Documentation Française, à paraître.
- Conseil d'orientation des retraites (2007), « Retraites : questions et orientations pour 2008 », *Quatrième rapport du Conseil d'orientation des retraites*.  
<http://www.cor-retraites.fr/IMG/pdf/doc-723.pdf>
- Coudin Elise (2006), « Projections 2005-2050. Des actifs en nombre stable pour une population âgée toujours plus nombreuse », *Insee Première*, n°1092.  
<http://www.insee.fr/fr/ffc/ipweb/ip1092/ip1092.pdf>
- Delbès Christiane et Gaymu Joëlle (2003), « Passé 60 ans : de plus en plus en couple ? », *Population & Sociétés*, numéro 389.  
[http://www.ined.fr/fichier/t\\_publication/9/publi\\_pdf1\\_pop\\_et\\_soc\\_francais\\_389.pdf](http://www.ined.fr/fichier/t_publication/9/publi_pdf1_pop_et_soc_francais_389.pdf)  
[http://www.ined.fr/fichier/t\\_publication/9/publi\\_pdf2\\_pop\\_and\\_soc\\_english\\_389.pdf](http://www.ined.fr/fichier/t_publication/9/publi_pdf2_pop_and_soc_english_389.pdf)
- Gaullier Xavier (2003), *Le temps des retraites, Les mutations de la société salariale*, La République des Idées, Le Seuil.
- Héran François et Pison Gilles (2007), « Deux enfants par femme dans la France de 2006 : un effet de l'immigration ? », *Population & Sociétés*, n°432.
- Ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement, Ministère délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes, *Conférence nationale pour l'emploi des seniors*, Conseil économique et social, 6 juin 2006.  
[http://www.cohesionsociale.gouv.fr/IMG/pdf/DP\\_plan\\_action\\_seniors\\_-\\_avril\\_2006.pdf](http://www.cohesionsociale.gouv.fr/IMG/pdf/DP_plan_action_seniors_-_avril_2006.pdf)
- Perret Bernard (2004), « La réorganisation du cycle d'activité, enjeu d'un nouveau contrat social » in *Âges, générations et contrat social, L'État-providence face aux changements démographiques*, Véron Jacques, Pennec Sophie et Légaré Jacques (eds), Les Cahiers de l'Ined, n°153, Ined, p. 59-67.
- Régnier-Loilier Arnaud (2006), « A quelle fréquence voit-on ses parents ? », *Population & Sociétés* n°427.  
[http://www.ined.fr/fichier/t\\_publication/1211/publi\\_pdf1\\_pop\\_et\\_soc\\_francais\\_427.pdf](http://www.ined.fr/fichier/t_publication/1211/publi_pdf1_pop_et_soc_francais_427.pdf)  
[http://www.ined.fr/en/resources\\_documentation/publications/pop\\_soc/bdd/publication/1211/](http://www.ined.fr/en/resources_documentation/publications/pop_soc/bdd/publication/1211/)
- Richet-Mastain Lucile (2007), « Bilan démographique 2006 : un excédent naturel record », *Insee Première* n° 1118.  
<http://www.insee.fr/fr/ffc/ipweb/ip1118/ip1118.pdf>

Robert-Bobée Isabelle (2006), « Projections de population pour la France métropolitaine à l'horizon 2050 », *Insee Première*, n° 1089.

<http://www.insee.fr/fr/ffc/ipweb/ip1089/ip1089.pdf>

Toulemon Laurent et Robert-Bobée Isabelle (2006), « Population française : vers une stabilisation à 70 millions d'habitants », *Population & Sociétés*, n° 429.

[http://www.ined.fr/fr/ressources\\_documentation/publications/pop\\_soc/bdd/publication/1221/](http://www.ined.fr/fr/ressources_documentation/publications/pop_soc/bdd/publication/1221/)

[http://www.ined.fr/en/ressources\\_documentation/publications/pop\\_soc/bdd/publication/1221/](http://www.ined.fr/en/ressources_documentation/publications/pop_soc/bdd/publication/1221/)

Véron Jacques, Penne Sophie et Légaré Jacques (2004), « Introduction », in *Âges, générations et contrat social, L'État-providence face aux changements démographiques*, Véron Jacques, Penne Sophie et Légaré Jacques (eds), Les Cahiers de l'Ined, n°153, Paris, Ined, p. 59-67.

Véron Jacques (2005), *L'espérance de vivre. Âges, générations et sociétés*, Paris, Le Seuil.